

2PACE
Société par actions simplifiée au capital de 52.297 euros
Siège social : 3 rue Buzelin – 75018 Paris
888 969 193 RCS Paris
(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE DU 28 JANVIER 2025

LES SOUSSIGNES :

1. [...],

seuls associés de la Société et détenant à ce titre, ensemble, l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société (les « **Associés** »),

ONT PRIS, A L'UNANIMITE, LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

(Quitus au Président sur les modalités de prise de décisions et la remise des documents légaux)

Les Associés reconnaissent expressément, en tant que de besoin, que l'ensemble des rapports et documents requis légalement ont été mis à leur disposition avant les présentes dans un délai suffisant afin de leur permettre d'avoir toutes les informations nécessaires pour statuer en connaissance de cause sur les décisions objet des présentes. Les Associés déclarent expressément se satisfaire des termes et du contenu de ces documents.

En conséquence, chaque Associé se déclare ainsi parfaitement rempli de ses droits au titre des documents mis à sa disposition ainsi que des modalités de convocation et décide expressément de renoncer à se prévaloir de tout droit, action, contestation, réclamation, de quelque nature que ce soit, concernant les modalités et délais de convocation et de mise à disposition des documents d'information relatifs aux décisions objet des présentes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

DEUXIEME DECISION

(Constatation de la démission des mandataires sociaux de la Société et nomination de 2Pace Group en qualité de nouveau président de la Société)

Les Associés, connaissance prise des lettres de démission remises par (i) Holding Samson Management de ses fonctions de président de la Société, (ii) Ladez Group de ses fonctions de directeur général de la Société et (iii) RBO Group de ses fonctions de directeur général de la Société, chacune avec effet à la du projet de cession d'une participation majoritaire au sein du capital social et des droits de vote de la Société à la société 2Pace Group, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 65 rue La

Boétie – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 934 754 524 et de ses modalités et (iv) de la lettre d'acceptation des fonctions de président remise par 2Pace Group,

prennent acte de la démission d'Holding Samson Management de ses fonctions de président de la Société et de la démission de Ladez Group et de RBO Group de leurs fonctions de directeurs généraux de la Société.

décident de nommer, en qualité de président de la Société, pour une durée indéterminée à compter de la date des présentes :

- **2Pace Group**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 65, rue La Boétie, 75008 Paris et dont le numéro unique d'identification est 934 754 524 RCS Paris,

étant précisé que cette nomination prendra effet à l'issue de la présente décision,

2Pace Group a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait les fonctions de président de la Société qui lui seraient confiées et qu'elle n'était frappée par aucune mesure, ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

TROISIEME DECISION

(Nomination du commissaire aux comptes titulaire de la Société)

Les Associés, connaissance prise des statuts de la Société et de la lettre d'acceptation de mission de commissaire aux comptes,

nomment en qualité de commissaire aux comptes de la Société, pour une durée de six (6) exercices sociaux, jusqu'à l'issue de la décision collective des associés de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030 :

- **Ernst & Young Audit**, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 1-2 Place des Saisons, Paris la Défense, 92400 Courbevoie, dont le numéro unique d'identification est 344 366 315 RCS Nanterre.

Ernst & Young Audit a d'ores et déjà déclaré, par le biais de son représentant, qu'elle acceptait ces fonctions et a indiqué (i) n'être soumise à aucune incompatibilité prévue aux articles L. 822-11 et suivants du Code de commerce et (ii) n'exercer ni n'avoir exercé au sein de la Société et/ou de ses filiales, aucune fonction incompatible avec l'accomplissement de la mission de commissaire aux comptes titulaire de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

QUATRIEME DECISION

(Adoption des Statuts Refondus article par article puis dans leur ensemble)

Les Associés,

connaissance prise (i) des statuts de la Société et (ii) du projet de nouveaux statuts figurant en Annexe 1 (les « **Statuts Refondus** »),

approuvent le contenu des Statuts Refondus, article par article puis dans son intégralité,

décident d'adopter la nouvelle rédaction des Statuts, figurant en Annexe 1 aux présentes, étant précisé que cette nouvelle rédaction prendra effet à l'issue de la présente décision.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

CINQUIEME DECISION

(Pouvoirs)

Les Associés **donnent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

* *
*

Le présent acte a été signé électroniquement par le Président, par le biais du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil.

Extrait certifié conforme à l'original

 *Julien Samson*

Le Président

2Pace Group

Par : Holding Samson Management

Par : Julien Samson